

## SEANCE DU 13 OCTOBRE 2017 PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Composant le Conseil Municipal .....	27
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice .....	27
Nombre de conseillers Municipaux présents .....	23
Nombre de Conseillers représentés .....	4
Nombre de Conseillers Municipaux excusés .....	0
Nombre de Conseillers Municipaux non excusés .....	0

L'an deux mille dix-sept, le treize octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc DIBAR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 7 Octobre conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : Dibar Jean-Luc, Molinié Anne-Marie, Delville Dominique, Robert Philippe, Tournier Jean-Pierre, Chauvet Gérard, Aupy Marie-Eliane, Héris Philippe, Pavie Annie, Gasquet André, Laurent Daniel, Roux Christian, Vinet Monique, Botton Jacky, Dessendier Françoise, Olivier Nathalie, Guillemain Sandra, Raine Dorothee, Naud Pierre, Viaud Thierry, Péré Etienne, Dugas-Raveneau Fabienne, Salles Frédérique.

**Absent représenté** :

Gallot Didier, Conseiller Municipal, représenté par Dibar Jean-Luc  
Fargier Stéphanie, Conseillère Municipale, représentée par Raine Dorothee,  
Renaud Benoît, Conseiller Municipal, représenté par Guillemain Sandra,  
Durand Patricia, Conseillère Municipale, représentée par Olivier Nathalie

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à la désignation d'un secrétaire.

Jean-Pierre Tournier ayant réuni l'unanimité des suffrages, est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

**Monsieur le Maire** après avoir procédé à la désignation du secrétaire, Jean-Pierre Tournier, fait part des mandats accordés et sollicite les conseillers municipaux sur les procès-verbaux du conseil municipal des 28 Septembre et 6 Octobre 2017. Le procès-verbal du 6 Octobre est adopté à l'unanimité, pour celui du 28 Septembre, Mme Guillemain Sandra précise qu'elle avait voté contre le point relatif à la révision simplifiée du P.L.U. sur la zone de Bonnerme et M. Gasquet et Mme Olivier s'abstiennent du fait de leur absence. Ces observations ayant été formulées, le procès-verbal de la séance du 28 Septembre 2017 est adopté à la majorité.

**Monsieur le Maire** prend acte de cette rectification et rend ensuite compte des décisions prises au titre des délégations que le Conseil Municipal lui a confiées (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales), notamment la souscription d'un emprunt de 800 KF au taux de 1,35 % auprès du Crédit agricole, qui était prévu au budget pour l'équilibre de la section d'investissement.

Il déclare ensuite installés les adjoints et donne l'information de leurs délégations :

- 1) Anne-Marie MOLINIÉ, première adjointe : Action sociale et petite enfance
- 2) Dominique DELVILLE, deuxième adjointe : Jeunesse et sports
- 3) Philippe ROBERT, troisième adjoint : Travaux et urbanisme
- 4) Jean-Pierre TOURNIER, quatrième adjoint : Education et Economie
- 5) Gérard CHAUVET, cinquième adjoint : Gestion des biens communaux – cérémonies patriotiques – fêtes
- 6) Marie-Eliane AUPY, sixième adjointe : Commerce – foires et marchés – habitat
- 7) Philippe HÉLIS, septième adjoint : Culture – communication – tourisme
- 8) Annie PAVIE, huitième adjointe : Environnement et cadre de vie.

M. Péré se réjouit de cette information qu'il découvre ce soir mais aurait souhaité une note écrite.

**Monsieur le Maire** indique que le détail figurera au procès-verbal de la présente séance.

Au titre des informations diverses, **Monsieur le Maire** invite les conseillers à différentes manifestations devant se dérouler prochainement : dimanche prochain à l'église Saint-Martin à 17H30 le chœur de l'abbaye aux dames, le 22 Octobre : un duo de choc avec un concert orgue/violon assez rare, enfin le salon des antiquités/brocantes prévu les samedi 21 et dimanche 22 Octobre 2017.

## **DISPOSITIONS ORGANIQUES**

### **Délégations du Conseil au Maire**

**Monsieur le Maire** précise qu'il s'agit des délégations qui existaient déjà sous l'ancien Maire et qu'il propose de reconduire. Rien n'a été modifié, les plafonds restent identiques.

#### **LE CONSEIL**

**DÉLÈGUE** au Maire, pour la durée de son mandat, les compétences suivantes (**23 voix pour** : Jean-Luc Dibar, Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Philippe Hélis, Annie Pavie, André Gasquet, Daniel Laurent, Didier Gallot, Christian Roux, Monique Vinet, Jacky Botton, Françoise Dessendier, Nathalie Olivier, Sandra Guillemain, Stéphanie Fargier, Dorothee Raine, Benoît Renaud, Pierre Naud, Patricia Durand – **4 abstentions** : Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles) :

- 1°) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services municipaux
- 2°) Fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal
- 3°) Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III

de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1 sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires : emprunt limité 1 M€.

4°) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5°) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

6°) De passer des contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

7°) De créer, de modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

8°) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

9°) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

10°) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

11°) Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

12°) Fixer dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

13°) Décider la création de classes dans les établissements d'enseignement.

14°) Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

15°) Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal : bien inférieur ou égal à 300.000 €.

16°) D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

17°) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal : dommage inférieur ou égal à 5.000.

18°) Donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier.

De signer la convention prévue par le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.3121-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

20°) Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal : 1 M€.

21°) Exercer au nom de la Commune, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme : bien inférieur ou égal à 300.000 €.

22°) D'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'Urbanisme.

23°) Prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune.

24°) D'autoriser au nom de la Commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

25°) De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions : cela concerne toutes les subventions de toute nature pouvant être sollicitées auprès de l'Etat, de la Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental, dans tous les domaines possibles.

## **DISPOSITIONS ORGANIQUES**

### **Indemnités de fonctions des élus**

Consécutivement à l'élection de la nouvelle Municipalité, et aux arrêtés de délégation des Adjointes, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les indemnités des Maire et Adjointes.

**Monsieur le Maire** indique qu'il était impératif de ne pas dépasser le plafond budgétaire voté cette année, sachant que le crédit global pour le Maire et les 8 adjoints s'élève à 8.941,18 €. **Monsieur le Maire** fait d'ailleurs remarquer qu'il n'y aura plus de conseillers délégués ce qui permet ainsi de diminuer l'enveloppe précédemment allouée, y compris avec l'écrêtement de l'ancien Maire. Ainsi, il est proposé pour le Maire un taux de 35 % pour un maximum légal de 55 %, et pour les adjoints un taux de 19,20 % pour un maximum légal de 22%.

**Mme Dugas-Raveneau** aurait souhaité, compte tenu des réductions d'effectifs réalisés cette année notamment dans les services techniques et aux écoles, plus d'économies. C'est pourquoi son groupe votera contre ces indemnités.

**Monsieur le Maire** rappelle que l'enveloppe mensuelle s'élèvera à 8.400 € au lieu des 9.166 € budgétés.

## LE CONSEIL,

**FIXE**, à compter du 16 Octobre 2017, l'enveloppe maximale des indemnités du Maire, des Adjoints et Conseillers Municipaux délégués conformément à la loi et au tableau ci-annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

Calcul de l'enveloppe maximale possible sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique :

- Référence strate démographique .....	de 3 500 à 9 999 habitants
- Indemnité de fonctions du Maire .....	55 % de l'indice brut terminal
- Indemnité de fonction des adjoints .....	22 % de l'indice brut terminal

Détail des indemnités versées :

- Maire .....	35,00 %	} de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjoints .....	19,20 %	

**PRÉCISE** que l'enveloppe mensuelle maximum des indemnités allouées aux élus municipaux suivra automatiquement la revalorisation des traitements de la Fonction Publique. **INDIQUE** que les indemnités du Maire et des Adjoints, déterminées ci-dessus, sont majorées par application d'un taux de 15 % au titre des communes sièges du bureau centralisateur du canton. **PRÉCISE** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement à compter du 16 Octobre 2017. (**23 voix pour** : Jean-Luc Dibar, Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Philippe Hélix, Annie Pavie, André Gasquet, Daniel Laurent, Didier Gallot, Christian Roux, Monique Vinet, Jacky Botton, Françoise Dessendier, Nathalie Olivier, Sandra Guillemain, Stéphanie Fargier, Dorothée Raine, Benoît Renaud, Pierre Naud, Patricia Durand – **4 contre** : Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles).

## DISPOSITIONS ORGANIQUES

### Commissions municipales, comités et représentations

**M. Gasquet** fait l'intervention suivante : « *Je les ai regardés mais je n'ai pas vu mon nom. J'ai pris mes lunettes... toujours rien vu. J'ai pris une loupe, toujours rien ! Je me suis dit, alors, que vous m'aviez peut-être oublié (je m'étonne qu'aucun de mes collègues n'ait pensé à vous le dire !)* ? A la réflexion, peut-être est-ce un oubli volontaire ou plutôt une sanction pour avoir osé être candidat au poste de Maire ? Peut-être, aussi, est-ce dû au fait que j'ai dit tout haut ce que beaucoup d'entre nous et de nos personnels pensaient tout bas ?

*Rien n'est contraire à la vérité car je n'ai rien inventé (si ça l'est, attaquez-moi en diffamation). Cela dit, je comprends que la vérité ne soit pas, parfois, agréable à entendre. Mais ce n'est pas vous M. le Maire, en tant que personne que je dénigre, pas du tout et je ne me le permettrais pas. Mais c'est votre gouvernance.*

*Je sais, M. le Maire, que vous me considérez maintenant dans l'opposition, quoique même pas puisque nos collègues rangés dans cette catégorie ont un représentant dans toutes les Commissions ! Je sais qu'avoir le courage de parler pour dénoncer ce qui ne va pas et espérer une prise de conscience de ceux qui nous mènent au « bord du gouffre » (je parle de notre exécutif) est mal perçu et nous éjecte vers la marge. Mais ce n'est pas grave ! Cependant, mes collègues (et le public) peuvent apprécier, M. le Maire, votre sens de la démocratie et de la capacité que vous avez d'entendre et d'accepter les griefs que vos pratiques et la façon de considérer vos personnels engendrent ».*

**M. Laurent** intervient pour préciser que lui-même a été voir le Maire pour lui demander de le rajouter dans une des commissions et qu'il appartenait à M. Gasquet de faire de même s'il le souhaitait.

**M. Gasquet** remercie M. Laurent de lui avoir laissé « la porte ouverte » et proposé son entrée dans les commissions qu'il souhaitait, mais le Maire actuel n'a pas voulu revenir sur sa décision.

**Monsieur le Maire** précise que les gens ne sont pas ce qu'ils disent mais ce qu'ils font.

**M. Laurent** propose à M. Gasquet de préciser dans quelles commissions il souhaite participer.

**M. Gasquet** s'interroge sur l'avis de Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** précise qu'il n'a pas envie d'être représenté par quelqu'un qui a eu de tels propos à son encontre.

**Mme Dugas-Raveneau** intervient en ces termes : « l'échange qui vient d'avoir lieu est assez ahurissant. Quand on est élu, sans la majorité, on fait le nécessaire pour rassembler. Je m'attendais à autre chose que ce qui a été présenté ce soir, et je ne parle pas des 4 membres de mon groupe qui ont été bannis il y a bien longtemps. J'espérais que les méthodes de fonctionnement changeraient. Je note que certaines commissions ont été supprimées, notamment celle des finances pour la préparation budgétaire, ainsi que la vie scolaire et celle du handicap, ce qui en dit long sur la volonté du nouveau Maire de travailler collectivement et son souhait de transparence. Il faut croire que ces 3 commissions supprimées ne sont pas des priorités à Pons. Tout cela laisse augurer des Conseils Municipaux assez stériles où il n'y aura pas de réponses à nos questions. Il y a 3 ans, nous avons déjà demandé à avoir un poste au niveau du collège et nous ne l'avons toujours pas. Nous souhaitons être informés des invitations des conseils d'administration car elles ne nous parviennent pas. »

**Monsieur le Maire** a considéré que les représentants désignés au sein des différentes commissions représentaient la majorité et ont donc été choisis parmi les conseillers majoritaires. Cela lui paraît normal.

**M. Viaud** indique que le C.H.S.-C.T. ne s'est pas réuni cette année et que sa dernière séance remonte au 25 Novembre 2016. La première fois il lui a été répondu que les retards étaient dus à l'élaboration du document unique, maintenant que le directeur des services techniques est parti il craint un nouveau retard. Il s'étonne qu'une instance comme celle-ci ne se soit pas réuni depuis presque 1 an.

**Monsieur le Maire** donne l'information de la prochaine réunion du C.H.S.-C.T. qui se tiendra le 24 Novembre à 11H30, le Comité Technique se tiendra à 10H30 ce même jour.

## LE CONSEIL,

**DÉCIDE**, à l'unanimité, de créer les commissions suivantes et de désigner les membres du Conseil qui y siégeront : (21 voix pour : Jean-Luc Dibar, Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Philippe Héris, Annie Pavie, Daniel Laurent, Didier Gallot, Christian Roux, Monique Vinet, Françoise Dessendier, Nathalie Olivier, Sandra Guillemain, Stéphanie Fargier, Dorothee Raine, Benoît

Renaud, Pierre Naud, Patricia Durand – **1 abstention** : Jacky Botton – **5 voix contre** : André Gasquet, Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles).

	TITRE	Membres élus et/ou nommés
COMMISSIONS MUNICIPALES	Jeunesse et Sports	<u>Vice-Présidente</u> : D. DELVILLE B. RENAUD, J.P. TOURNIER, G. CHAUVET, P. ROBERT, A. PAVIE, M. VINET, F. SALLES
	Gestion utilisation des biens communaux et fêtes	<u>Vice-Président</u> : G. CHAUVET P. HELIS, A. PAVIE, N. OLIVIER, S. GUILLEMAIN, D. GALLOT, F. SALLES
	Commission d'Appel d'Offres Commission d'Ouverture des Plis	Monsieur le Maire ou son représentant, A.M. MOLINIE <u>Titulaires</u> : Mmes MM. P. ROBERT, C. ROUX, M. VINET, A. PAVIE, F. DUGAS-RAVENEAU <u>Suppléants</u> : Mmes MM. S. GUILLEMAIN, D. RAINE, D. GALLOT, N. OLIVIER, F. SALLES
	Comité Technique (C.T.) Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail (C.H.S.C.T.)	Monsieur le Maire, A.M. MOLINIE, P. ROBERT, E. AUPY, F. SALLES (pour le CT) T. VIAUD (pour le CHSCT)
	Révision du P.L.U.	M. le Maire, G. CHAUVET, A. PAVIE, J.P. TOURNIER, D. LAURENT, M. VINET, P. ROBERT, C. ROUX, F. DUGAS-RAVENEAU
	Révision des listes électorales	A.M. MOLINIE
BUDGETS ANNEXES	C.C.A.S.	Monsieur le Maire et /ou son représentant : A.M. MOLINIE, J.P. TOURNIER, F. DESSENDIER, M. VINET, C. ROUX, T. VIAUD et 6 membres non élus : P. GRIMARD (secours catholique), S. LHOSTIS (action prévention d'animation sociale), C. BARDON (Club des aînés), M. MOSSION (msa), S. TELINGE (UDAF) et M. DELAVOIS (Solidarité Pontoise)
	Cinéma le Vauban	Monsieur le Maire et/ou son représentant : P. HELIS + F. DESSENDIER, G. CHAUVET, E. PERE + (3 membres non élus) R. DEUX-SOUS, O. VERGER, J.C.FERRAZ
	Caisse des Ecoles	Monsieur le Maire et/ou son représentant J.P. TOURNIER + S. GUILLEMAIN, S. FARGIER, E. PERE, P. DURAND, Mme PRELOIS (IEN) Mme CAILLETON (Directrice maternelle), Mme STAUFFER (Directrice élémentaire)
	Crèche - Halle-garderie	A.M. MOLINIE, J.P. TOURNIER, T. VIAUD, E. FERRARO parents : Fanny KARMAN, Emmanuelle BOUCHAUD
COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES	Travaux et urbanisme	<u>Vice-Président</u> : P. ROBERT, A. PAVIE, C. ROUX, G. CHAUVET, D. GALLOT, P. HELIS, P. NAUD, E. PERE, D. RAINE Personnes extérieures : M. GENEAU, R. HOLLENDER, P. JEAN, C. PERREAUD, C. FERRAZ, P. MIOT, J.M GRELAUD, D. JOURDAIN, K. PUAU, A. YOU, M. DELAVOIS, E. MARQUIZEAU, R. DEUX-SOUS, S. PELLETAN
	Commission Economie et Développement	<u>Vice-Président</u> : J.P. TOURNIER D. LAURENT, B. RENAUD, P. NAUD, D. DELVILLE, F. DUGAS-RAVENEAU M. GOUJON, Mmes DELAVOIX et GARDRAT
	Animations culturelles - Communication - Tourisme	<u>Vice-Président</u> : P. HELIS, G. CHAUVET, N. OLIVIER, M. VINET, T. VIAUD, R. DEUX-SOUS, F. RABUSSIER, B. PLANTET, P. DURAND

	Commerce - Foires et Marchés Habitat	Vice-Présidente : M.E. AUPY P. ROBERT, N. OLIVIER, P. DURAND, F. DUGAS-RAVENEAU, Mme ROY (Syndicat des commerçants non sédentaires Rochefort), Mme Desrentes (CCI Rochefort), Mme COTARD (commerçante), Stéphanie DURAND (Présidente GICC)
	Commission des menus	J.P. TOURNIER, D. RAINE, E. PERE, Directeur des écoles, I. BRUNEAU, S. BERNON, représentants PEEP et FCPE
	Comité de fleurissement	A. PAVIE, M. VINET, E. AUPY, C. ROUX, T. VIAUD, P. BERTEAU, C. CHASSEREAU, C. BARDON
	Commission de sécurité	C. ROUX + représentants de la Préfecture, de la D D.T.M. et du S.D.I.S.
Représentants de la Ville auprès :	Conseil de l'école maternelle AA	J.P. TOURNIER, D. RAINE, E. PERE
	Conseil de l'école Élémentaire AA	J.P. TOURNIER, D. RAINE, S. GUILLEMAIN, E. PERE
	Conseil Collège E.C.	Monsieur le Maire, D. DELVILLE, S. FARGIER suppléants S. GUILLEMAIN, N. OLIVIER, D. RAINE
	Conseil Lycée E.C.	J.P. TOURNIER, D. DELVILLE, F. SALLES Suppléants N. OLIVIER, P. HELIS, E. PERE
	Centre Socioculturel pontois	A.M. MOLINIE, J.P. TOURNIER, F. DESSENDIER
	SEMIS	A.M. MOLINIE
	SDEER	D. LAURENT – Suppléant : J.L. DIBAR
	Syndicat Départemental de la Voirie	A. PAVIE, C. ROUX, T. VIAUD
	Syndicat des Eaux	P. ROBERT, Suppléant : A. PAVIE
	Syndicat mixte du bassin de la Seugne	A. PAVIE, M. VINET, Suppléants T. VIAUD T, E. PERE
	Syndicat Informatique (SOLURIS)	J. BOTTON, suppléants P. ROBERT, D. GALLOT
	Hôpital de Saintes	A.M. MOLINIE
	Chambre des Méliers	J.P. TOURNIER, M. E. AUPY
	SIEMLFA - ADELFA	A. PAVIE - suppléante M. VINET
	MGPCL	Monsieur le Maire - Suppléante F. SALLES
	CNAS	A.M. MOLINIE - suppléant : C. ROUX
	Correspondant Sécurité Territoire - Défense Nationale	G. CHAUVET
	GICC	M.E. AUPY, J.P. TOURNIER
	Association coopération interrégionale "chemins de st jacques"	G. CHAUVET, P. HELIS, suppléants : T. VIAUD T, N. OLIVIER
	Système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement	P. ROBERT
Fédération Départementale des Groupements de défense contre les organismes nuisibles (F.D.G.D.O.N. 17)	A. PAVIE - M. VINET	

## FINANCES

### Approbation de la Décision modificative n°3

Mme Dugas-Raveneau précise que son groupe s'abstiendra car il est défavorable à la révision alléguée du P.L.U.

**PRÉCISE** que les crédits nouveaux ou complémentaires figurant dans le tableau suivant sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2017 par voie de décision modificative n°3. (23 voix pour : Jean-Luc Dibar, Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Philippe Hélias, Annie Pavie, André Gasquet, Daniel Laurent, Didier Gallot, Christian Roux, Monique Vinet, Jacky Bolton, Françoise Dessendier, Nathalie Olivier, Sandra Guillemain, Stéphanie Fargier, Dorothee Raine, Benoît Renaud, Pierre Naud, Patricia Durand – 4 abstentions : Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles) :

INVESTISSEMENT imputations	DEPENSES montants en €	RECETTES montants en €
2188-020-105 – Animations (fridaire)	+350,00 €	
020 – Dépenses imprévues	-350,00 €	
2188-020-400 – Remplacement des poteaux de rugby suite à tempête	+1.900,00 €	
020 – Dépenses imprévues	-1.900,00 €	
202-020-500 – Révisions allégées du P.L.U.	+5.000,00 €	
020 – Dépenses imprévues	-5.000,00 €	
<b>TOTAL section d'investissement</b>	<b>0 €</b>	

## FINANCES

### Remplacement du chauffage du stand de tir

#### Demande de subvention au Conseil Départemental

M. Robert propose de porter la demande de subvention à 20.000 € pour tenir compte de travaux complémentaires à réaliser.

#### LE CONSEIL,

**APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de remplacement du chauffage dans les locaux municipaux situés 22, rue Roger Renaud – Goutrolles, hébergeant l'association du stand de tir. **DÉCIDE** d'inscrire ce programme au budget de l'exercice 2018, opération 490. **SOLLICITE** le versement d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des travaux réalisés dans les salles associatives. **APPROUVE** le plan de financement indiqué ci-dessous, pour un total de 16.349,11 € HT (19.618,93 € T.T.C.) :

☞ Conseil Départemental (subvention sollicitée).....	25 %
☞ Fonds propres .....	75 %

## FINANCES

### Lotissement d'Aquitaine

#### Approbation du budget primitif 2017

M. Robert indique qu'il convient de presser les notaires car l'acte est toujours en instance auprès d'eux pour la signature à intervenir entre Habitat 17 et l'Etablissement Public Foncier.

M. Laurent indique qu'il est impératif que ce dossier soit mené rapidement au regard des promesses avec garantie d'emprunt qu'ont signés certains jeunes couples futurs acquéreurs.

**Monsieur le Maire** précise que sur les 12 parcelles, 6 sont déjà réservées au prix de 33 €/m<sup>2</sup>.

M. Péré précise que son groupe avait voté contre car il ne voit pas apparaître de logements sociaux et regrette la petite superficie des espaces verts prévus.



## LE CONSEIL,

**DÉCIDE** la création du budget du lotissement d'Aquitaine, rue d'Aquitaine 17800 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander l'assujettissement à la T.V.A. auprès des services fiscaux. **DIT** que la nomenclature applicable à ce budget est la M.4. **ADOpte**, ainsi qu'il suit, le budget annexe primitif 2017 du lotissement d'Aquitaine. (23 voix pour : Jean-Luc Dibar, Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Philippe Héris, Annie Pavie, André Gasquet, Daniel Laurent, Didier Gallot, Christian Roux, Monique Vinet, Jacky Botton, Françoise Dessendier, Nathalie Olivier, Sandra Guillemain, Stéphanie Fargier, Dorothée Raine, Benoit Renaud, Pierre Naud, Patricia Durand – 4 contre : Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles) :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
6015 – Achat de terrains	97.895,00 €	7015 – Vente de lots	210.900,00 €
6045 – Etudes	8.000,00 €	7133-042 – Variation en cours de production 1	210.900,00 €
605 – Travaux	105.000,00 €	796-043 – Transfert de charges 5	5,00 €
608 – Frais accessoires – TVA – Frais EMPT	5,00 €	71355-042 – Variation terrains aménagés – constatation des lots achevés 3	210.900,00 €
608 – Transfert de charges 5	5,00 €		
7133-042 – Variation en cours de production – constatation terrains aménagés – 2	210.900,00 €		
71355-042 – Sortie des lots vendus 4	210.900,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>632.705,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>632.705,00 €</b>

INVESTISSEMENT			
Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
3351-040 – Travaux en cours – terrains 1	97.895,00 €	3355-040 – reprise stock initial – travaux 2	105.000,00 €
3354-040 – Travaux en cours – Etudes 1	8.000,00 €	33581-040 – Reprise stock initial – frais accessoires 2	5,00 €
3355-040 – Travaux en cours – Travaux 1	105.000,00 €	3351-040 – Travaux en cours – terrains 2	97.895,00 €
33581-040 – Travaux en cours – frais accessoires 1	5,00 €	3354-040 – Reprise travaux en cours – Etudes 2	8.000,00 €
		3555-040 – Terrains aménagés – sortie des lots vendus 4	210.900,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>421.800,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>421.800,00 €</b>

## **PERSONNEL**

### **Modification du tableau des effectifs**

**Date d'effet : le 1<sup>er</sup> Janvier 2018**

---

**Monsieur le Maire** indique que la modification du tableau des effectifs concerne la création d'un poste d'adjoint technique au service festivités. Il rappelle qu'en 2017, la Commune aura perdu 10 contrats aidés. Fin 2019 il en restera 9, et en 2018 : 6.

**M. Laurent** précise que les contrats aidés sont un vrai souci pour les communes. La Ville s'était mise dans un certain confort de fonctionnement en recrutant ces contrats qui venaient épauler nos personnels titulaires, et apportaient un plus aux associations. Toutes les communes vont avoir des difficultés, il conviendra donc de redistribuer le travail en fixant des priorités.

**Mme Dugas-Raveneau** souhaiterait la prochaine fois avoir les fiches de poste pour la pertinence du recrutement, d'autant qu'il s'agit d'un emploi à durée déterminée qui va être stagiarisé ce dont elle se félicite. En revanche, concernant la redistribution du travail et notamment par rapport aux cartes nationales d'identité, elle demande que l'accueil de la mairie n'ait plus à gérer les rendez-vous du sénateur qui dispose d'une indemnité pour louer un bureau et rémunérer ses collaboratrices. Elle souhaite que la permanence parlementaire soit en dehors des murs de la mairie et que le personnel prenant les rendez-vous soit du personnel rémunéré par le sénateur lui-même.

**Monsieur le Maire** rappelle que la gestion des C.N.I. surcharge le personnel de l'accueil et que la dotation compensatoire d'un montant de 3.050 € ne correspond pas à l'indemnisation du temps passé à ce travail.

**M. Laurent** indique qu'il s'agit d'une erreur majeure du Gouvernement qui a privé les petites communes de ce travail et a surchargé les Communes dotées des stations biométriques. Il rappelle, par ailleurs, qu'il était encore Maire de Pons il y a 8 jours et que 95 % des demandes de rendez-vous concernait son mandat de Maire. Il précise que désormais des mesures ont été prises, que l'accueil le sait ainsi que sa secrétaire.

**Mme Salles** demande si les postes vacants au tableau des effectifs ont été budgétés, sinon ces postes doivent être fermés.

Il est répondu par la négative.

**LE CONSEIL,**

**DÉCIDE**, avec effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, la création d'un poste d'adjoint technique territorial, pour les besoins du service festivités. Et **FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, le tableau des effectifs. (Unanimité).

VILLE DE PONS				
TABLEAU DES EFFECTIFS à Compter du 1er Janvier 2018				
GRADES				
		TC	TNC	dont non pourvu
<b>Filière Administrative</b>				
A	Emploi Fonctionnel : Directrice Générale des Services	1		
A	Attaché Principal	1		
B	Rédacteur Principal de 1ère Classe	2		
B	Rédacteur	1		1
C	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	3		1
C	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	2		
C	Adjoint Administratif	5		1
<b>Filière Technique</b>				
B	Technicien Principal 1ère classe	2		
C	Agent de Maîtrise Principal	4		
C	Agent de Maîtrise	3		
C	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	8		2
C	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	3		1
C	Adjoint Technique	32	7	2 (1 TC, 1 TNC : 26/35)
<b>Filière Médico-Sociale</b>				
A	Cadre supérieur de santé	1		
C	Auxiliaire de Puériculture principal de 2ème classe		1	
<b>Filière Sociale</b>				
C	ASEM principal de 1ère classe	1		
<b>Filière Animation</b>				
C	Adjoint Animation principal de 2ème classe	1		
C	Adjoint Animation 2ème classe	3	6	1 (1 TNC 30/35)
<b>Filière Culturelle</b>				
C	Adjoint du Patrimoine principal de 1ère Classe	1		
<b>Filière Police</b>				
C	Garde-Champêtre Chef Principal	1		
C	Gardien - Brigadier de police municipale + Secrétaire Cabinet du Maire	1		1
<b>TOTAL</b>		<b>77</b>	<b>14</b>	<b>10</b>
			Nombre de contrats autorisés	
Contrats Aidés : CUI-CAE-EMPLOI Avenir (temps de travail allant de 20/35ème à 35/35ème selon la réglementation en vigueur et le public aidé visé).			20	

## RÉSEAUX DIVERS

### Rapport d'activités de la Rese et du Syndicat des eaux Année

Monsieur le Maire propose aux Conseillers, dans un souci d'économie et pour les prochains rapports d'activités, un simple extrait avec communication du document complet par voie électronique ou consultation auprès du secrétariat.

LE CONSEIL,

PREND ACTE des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et du service d'eau potable présentés par le syndicat des eaux, ainsi que des rapports des exploitants : la Saur pour l'eau potable et la Rese pour l'assainissement, au titre de l'année 2016. (Unanimité).

Prochain CM 4 Décembre à 18H30. Dernier de l'année.

Avant de clôturer la séance, **Monsieur le Maire** précise que le prochain Conseil Municipal se tiendra le 4 Décembre à 18H30.

**Mme Raine** s'étonne de ne pas voir figurer à l'ordre du jour la demande de subvention de l'association de M. Lecompte pour le financement d'un fauteuil handisport.

**Mme Delville** précise qu'elle doit prochainement rencontrer M. Lecompte et que la demande de subvention sera traitée avec celles du prochain budget.

**M. Gasquet** aurait une question diverse à poser.

**Monsieur le Maire** indique qu'il applique le règlement intérieur et que les questions diverses doivent être transmises 72H00 avant la tenue du Conseil Municipal.

**M. Gasquet** répond qu'il aurait aimé être informé de cette nouvelle disposition, et rappelle que l'ancien Maire ne l'appliquait pas.

**Monsieur le Maire** répond qu'il y a du changement.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 H 20.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,



Jean-Pierre TOURNIER

LE MAIRE DE PONS,



Jean-Luc DIBAR

Affiché le : 07/12/2017